

Classeur PCP de l'élève

Le *Concept-cadre cantonal pour la préparation au choix professionnel* stipule que chaque élève doit établir un dossier de préparation au choix professionnel (dossier PCP).

Dans la partie francophone du canton de Berne, le classeur «L'école... et après?», moyen d'enseignement de la PCP, est utilisé comme dossier PCP par l'élève.

Ce classeur rassemble tous les documents importants concernant les démarches de l'élève dans son processus du choix professionnel:

- Activités de réflexion et de recherche portant sur la notion de choix, sur les intérêts, les qualités personnelles et les compétences. D'autres sources peuvent compléter la méthode.
- Cahier de stages (informations, attestations, journal de stage, etc.)
- Dossier de candidature (CV, lettre de motivation, etc.)
- Documentation (envois de l'OP, documents reçus lors de manifestations, etc.)



Ces différentes données sont non seulement utiles à l'élève, qui centralise en un endroit les renseignements nécessaires, mais également aux partenaires (parents, école, OP, etc.), qui se trouvent informé-e-s, avec l'accord de l'élève, sur l'évolution de son choix professionnel. Par ailleurs, le classeur PCP est une source importante d'informations lors du bilan individuel en 10^e année.

L'élève conserve ce classeur de la 9^e à la 11^e année. Les enseignant-e-s veillent à ce qu'il soit mis à jour régulièrement lors des moments consacrés à la PCP et utilisé selon les besoins, par exemple pour se présenter à un entretien de sélection, pour préparer un stage, pour les entretiens de conseil à l'orientation professionnelle, etc.